

DND13/0000538

Questions, Answers and Amendments
Questions, réponses et modifications
Update 4

Question 1: Does our company need to have Facility Security Clearance in place at the time of proposal submission? We are able to get the TOP Secret Clearance.

Question 1: Est-ce que notre entreprise doit avoir une attestation de sécurité d'installation en place au moment de la soumission de la proposition ? Nous sommes capables d'obtenir l'attestation de Top Secret.

Answer 1: The Bidder must hold a valid Facility Security Clearance (FSC) at the TOP SECRET level by the date of bid closing.

Réponse 1: Le soumissionnaire doit être titulaire d'une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide de niveau TRES SECRET par la date de clôture des soumissions.

Question 2: We are looking at putting in a response to the above mentioned RFP. We have a concern, in the RFP page 8, para 13.2 states:

"This contract includes access to controlled goods. Prior to access, the contractor must be registered in the Controlled Goods Program of Public Works and Government Services Canada. In order to gain access to **Controlled Goods**, the contractor personnel, who DND would deem to be embedded contractors, pursuant to the 2007 Exchange of Letters between DND and the U.S. Department of State, **must EACH be citizens of Canada** and hold a valid **TOP SECRET** clearance, granted or approved by CISD/PWGSC."

While our resources are Top Secret cleared resources, my understanding is that the Controlled Goods application can take up to 45 days to complete. Will DND be able to expedite the registration of the Controlled Goods? We enquired with the helpdesk, and they suggested that it's a possibility. Or they suggested that DND may grant permission or an LOI to commence the process based on the RFP requirement and they would then proceed with the Controlled Good registration.

Question 2: Nous envisageons de préparer une soumission en réponse à la demande susmentionnée. Nous avons une question liée à la page 8, paragraphe 13.2, qui dit :

« Ce contrat inclut l'accès à des marchandises contrôlées. Avant d'y avoir accès, l'entrepreneur doit s'inscrire au programme des marchandises contrôlées de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Afin d'avoir accès aux **marchandises contrôlées**, les membres du personnel de l'entrepreneur, que le MDN considérera comme étant des entrepreneurs intégrés, conformément à l'échange de correspondance de 2007 entre le MDN et le U.S. Department of State, **doivent TOUS être des citoyens du Canada** et détenir une cote de sécurité valide au niveau **TRÈS SECRET**, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC ».

Bien que nos ressources détiennent toutes une cote de sécurité au niveau Très secret, je crois comprendre que la demande relativement aux marchandises contrôlées peut prendre jusqu'à 45 jours pour être complétée. Le MDN sera-t-il en mesure d'accélérer l'inscription aux marchandises contrôlées? Nous nous sommes renseignés auprès du centre d'aide et on nous a dit que cette option pourrait être possible. Le centre nous a également informé que le MDN pourrait nous donner la permission ou nous fournir une lettre d'intention pour commencer le processus en fonction des exigences de la DDP, et qu'il procéderait ensuite à l'inscription aux marchandises contrôlées.

Answer 2: In accordance with SACC Manual clause A9130T (2011-05-16), which is hereby inserted into the Request for Proposal (see Amendment 1 to Request for Proposal DND13/00000538 below), the successful Bidder and any subcontractor must, within seven (7) working days from receipt of written notification of contract award, ensure that the required application(s) for registration or exemption are submitted to the Controlled Goods Program (CGP). DND will not be able to expedite the registration of the Controlled Goods. No examination, possession or transfer of controlled goods may be performed until the successful Bidder has provided proof that the successful Bidder and any subcontractor are registered, exempt, or excluded under the CGP.

Réponse 2: Conformément au Guide des CUA, article A9130T (2011-05-16), qui est inséré dans la demande de propositions (voir la modification 1 à la DDP DND13/00000538 ci-dessous), le soumissionnaire retenu et tous les sous-traitants doivent, dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit de l'octroi du contrat, veiller à ce que les demandes requises d'inscription ou d'exemption soient soumises au programme des marchandises contrôlées (PMC). Le MDN ne peut accélérer l'inscription aux marchandises contrôlées. Aucun examen, possession ou transfert de marchandises contrôlées ne devra être effectué avant que le soumissionnaire retenu ait prouvé, à la satisfaction de l'autorité contractante, que le soumissionnaire retenu et tout sous-traitant sont inscrits, exemptés ou exclus au PMC.

Question 3: Mandatory Requirements M1b and M1c: With respect to the requirement for candidates to hold a valid TOP SECRET SIGINT security clearance. We have confirmed with PWGSC/CISD that they will not grant the SIGINT portion without a valid contract number. Please clarify this requirement.

Question 3 : Exigences obligatoires M1b et M1c : Relativement à l'exigence selon laquelle les candidats doivent détenir une attestation de sécurité TRÈS SECRET SIGINT. Nous avons confirmé auprès de TPSGC/de la DSIC que ces organismes n'accorderont pas la partie SIGINT sans un numéro de contrat valide. Veuillez préciser cette exigence.

Answer 3: Due to the nature of the work, DND has determined that the minimum level of security required is TOP SECRET SIGINT.

Réponse 3: En raison de la nature du travail, le MDN a déterminé que l'attestation de sécurité minimale requise est TRÈS SECRET SIGINT.

Question 4 : Regarding Intelligence Directives and Policy Advisor mandatory criteria M2b and Intelligence Exercise Planner and Lessons Learned Coordinator mandatory criteria M2c which state:

“The bidder must clearly demonstrate that its proposed resource has been indoctrinated special access within the past five years. This shall be demonstrated by including a written confirmation.”

We seek clarification on what is required to satisfy “a written confirmation”. Would a statement such as, “resource was indoctrinated *Special Access* in 2010” suffice or does this require a documented confirmation originating from DND?

Question 4: Au sujet du critère obligatoire M2b du conseiller en directives et politiques du renseignement et du critère obligatoire M2c du planificateur de l'exercice du renseignement et du coordinateur des leçons retenues, selon lesquels :

« Le soumissionnaire doit démontrer clairement que la ressource qu'il propose a suivi au cours des cinq (5) dernières années une formation de familiarisation de niveau ACCÈS SPÉCIAL. Une confirmation écrite constitue la démonstration voulue. »

Nous voulons obtenir une précision relativement à ce qui constitue « une confirmation écrite » satisfaisante. Une déclaration comme « la ressource a suivi une formation de familiarisation de niveau accès spécial en 2010 » suffirait-elle, ou une confirmation écrite venant du MDN est-elle requise?

Answer 4: The Bidder must provide a written attestation confirming that the proposed resource has been indoctrinated within the past 5 years. A statement such as "*resource was indoctrinated Special Access in 2010*" would suffice.

Réponse 4: Le soumissionnaire doit présenter une attestation écrite confirmant que la ressource proposée a suivi une formation de familiarisation au cours des cinq (5) dernières années. Une déclaration comme « *la ressource a suivi une formation de familiarisation de niveau accès spécial en 2010* » suffirait.

Question 5: With respect to your response to Question 3, that mandatory requirement cannot be met on bid submission. Until CISD is provided a valid contract number, they will not issue a SIGINT clearance. Our candidates have valid TOP SECRET clearances, and upon contract award, we will submit the request to CISD for the SIGINT clearance. We have confirmed with CISD that this is the only way they will process the request. Please clarify this requirement.

Question 5: À propos de votre réponse à la Question 3, cette exigence ne peut pas être respectée à l'étape de la proposition. Il faut fournir un numéro de contrat valide à la DISC avant qu'elle émette une autorisation SIGINT. Nos candidats possèdent des autorisations de sécurité TRÈS SECRET, et à l'octroi du contrat, nous soumettrons la demande à la DISC pour l'autorisation SIGINT. Nous avons confirmé auprès de la DISC que c'est la seule façon de procéder. Veuillez éclaircir cette exigence.

Answer 5: Mandatory Criteria M1b and M1c are hereby amended (see Amendment 1 to Request for Proposal DND13/0000538 below). The proposed resource(s) are now required to be in possession of a valid TOP SECRET security clearance by bid closing.

Réponse 5: Les critères obligatoires M1b et M1c sont modifiés (voir la modification 1 à la demande de proposition DND13/0000538 ci-dessous). Les employés proposés doivent maintenant être en possession d'une autorisation de sécurité TRÈS SECRET valide d'ici la clôture des soumissions.

Amendment 1 to Request for Proposal DND13/0000538

Request for Proposal DND13/0000538 is hereby amended as follows:

INSERT:

15. **Controlled Goods Requirement**

SACC Manual clause A9130T (2011-05-16)

In the case of a joint venture bidder, each member of the joint venture must meet the requirements of the Controlled Goods Program.

Modification 1 à la demande de propositions DND13/0000538

La demande de propositions DND13/0000538 est modifiée comme suit :

INSÉRER :

15. **Exigence relative aux marchandises contrôlées**

Guide des CCUA, article A9130T (2011-05-16)

Dans le cas d'une coentreprise, chaque membre de la coentreprise doit répondre aux exigences du programme des marchandises contrôlées.

Amendment 2 to Request for Proposal DND13/0000538

Request for Proposal DND13/0000538 is hereby amended as follows:

1. **RFP Closing Date and Time** are hereby amended to read: 18 September 2013 EST at 2:00 pm.

2. **Section 13 – Security – Top Secret**

INSERT:

13.12 There is a requirement for the Contractor's resource(s) to access CLASSIFIED information, assets or sensitive work site(s) requiring a personnel security screening at the level of TOP SECRET SIGINT, processed by Canadian Industrial Security Directorate and granted by Communications Security Establishment. In accordance with the Canadian Industrial Security Directorate process, the Contractor's resource(s) will be required to undergo indoctrination interviews/briefings, administered by CISD and by DND. The SIGINT clearance will be required for the duration of the contract. The resource(s) will be required to maintain the security of the classified information.

3. Appendix I to Annex B – Evaluation Criteria & Selection Methodology – Intelligence Directives and Policy Advisor

Mandatory Criterion M1b is deleted in its entirety and is replaced with the following:

M1b: The Bidder must clearly demonstrate that its proposed resource possesses a valid TOP SECRET security clearance. This shall be demonstrated by including the following information:

- Name of the individual;
- Level of security clearance obtained;
- Expiry date; and
- Security Clearance Certificate and Briefing Form file number

4. Appendix II to Annex B – Evaluation Criteria & Selection Methodology – Intelligence Exercise Planner and Lessons Learned Coordinator

Mandatory Criterion M1c is deleted in its entirety and is replaced with the following:

M1c: The Bidder must clearly demonstrate that its proposed resource possesses a valid TOP SECRET security clearance. This shall be demonstrated by including the following information:

- Name of the individual;
- Level of security clearance obtained;
- Expiry date; and
- Security Clearance Certificate and Briefing Form file number

Modification 2 à la demande de proposition DND13/0000538

La demande de proposition DND13/0000538 est modifiée par la présente comme suit :

1. La date et l'heure de clôture de la DDP sont modifiées et elles apparaissent comme suit : le 18 septembre 2013 HNE à 14 h.

2. Section 13 – Sécurité – TRÈS SECRET

INSÉRER :

13.12 Les employés de l'entrepreneur doivent accéder à de l'information CLASSIFIÉ, à des biens et à des lieux de travail réglementés, pour lesquels ils doivent détenir une autorisation de sécurité TRES SECRET SIGINT. Cette autorisation de sécurité est traitée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) et accordée par le Centre de la sécurité des télécommunications Canada. Conformément au processus de la DSIC, les employés de l'entrepreneur devront se soumettre aux entrevues et aux présentations de familiarisation qui sont menées par la DSIC et le MDN. L'autorisation de sécurité SIGINT est requise pour toute la durée du contrat. Les employés seront tenus de préserver la sécurité de l'information classifiée.

3. Appendice I à l'Annexe B – Critères d'évaluation et méthodologie de sélection – Conseiller en directives et en politiques sur le renseignement

Le critère obligatoire M1b est supprimé en entier et est remplacé par le suivant :

M1b : Le soumissionnaire doit clairement démontrer que les employés qu'il propose détiennent une autorisation de sécurité TRÈS SECRET valide. Cette démonstration se fera par l'inclusion des renseignements suivants :

- Nom de la personne;
- Niveau d'autorisation de sécurité obtenu;
- Date d'expiration; et
- Numéro du Certificat d'enquête de sécurité et du profil de sécurité

4. Appendice II à l'Annexe B – Critères d'évaluation et méthodologie de sélection – Planificateur des exercices du renseignement et coordonnateur des leçons retenues

Le critère obligatoire M1c est supprimé en entier et est remplacé par le suivant :

M1c : Le soumissionnaire doit clairement démontrer que les employés qu'il propose détiennent une autorisation de sécurité TRÈS SECRET valide. Cette démonstration se fera par l'inclusion des renseignements suivants :

- Nom de la personne;
- Niveau d'autorisation de sécurité obtenu;
- Date d'expiration; et
- Numéro du Certificat d'enquête de sécurité et du profil de sécurité